



SERVICE DES MARCHÉS TRADITIONNELS

☎ 07 70 21 39 94

✉ marchespuces@palavaslesflots.com

Pré-inscription aux Marchés Traditionnels SAISON - 2025

CADRE RESERVÉ À L'ADMINISTRATION

DATE DE DEPÔT : _____

DOSSIER COMPLET DOSSIER INCOMPLET

VISA	Service des MARCHÉS	COMISSION
	<input type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE	<input type="checkbox"/> DEMANDE ACCEPTÉ <input type="checkbox"/> SOUS RÉSERVE <input type="checkbox"/> DEMANDE REFUSÉE

LE DEMANDEUR

NOM - PRÉNOM : _____

N° SIRET : _____

N° RCS : _____ RCS DE _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TÉLÉPHONE : _____ COURRIEL : _____

*courriel obligatoire

PRODUITS COMMERCIALISÉS DÉTAILLÉS : _____

NB : l'attribution de l'emplacement est uniquement pour les produits mentionnés ci-dessus.

Le métrage demandé doit tenir compte du véhicule,
Dans la mesure où il est indispensable à votre activité sur l'emplacement
Le métrage demandé doit être au minimum de 2 mètres et ne doit pas excéder 8 mètres
(Sauf primeur maximum 12 mètres)

Mercredi :

Avec AbonnementMètre (3.00€ le mètre linéaire par marché sur la plus grande longueur)
(Du 15/06/2025 au 31/08/2025)

Vendredi :

Avec AbonnementMètre (3.00€ le mètre linéaire par marché sur la plus grande longueur)
(Du 15/06/2025 au 31/08/2025)

Dimanche :

Avec AbonnementMètre (3.00€ le mètre linéaire par marché sur la plus grande longueur)
Marché non alimentaire, (Parking maison de retraite, du 15/06/2025 au 31/08/2025)

DATE LIMITE DE DEPÔT : **23 FEVRIER 2025**

Tout dossier incomplet ne sera pas présenté en commission d'attribution des droits de places

PIÈCES À FOURNIR

- Le présent formulaire, complété, daté et signé sur la dernière page ;
- Une ou plusieurs photographies du stand installé avec vue de face et de côté ;
- Un extrait du Kbis de moins de 3 mois, ou un document équivalent, prouvant l'existence de la personne morale ;
- Une attestation d'assurance couvrant l'activité professionnelle ;
- La photocopie de la carte de commerçant ;
 - Un Relevé d'Identité Bancaire

RAPPEL DES MODALITÉS DE PAIEMENT AUPRÈS DE LA RÉGIE

L'occupation d'un emplacement est soumise au versement d'une redevance forfaitaire auprès d'une régie communale identifiée sous le n°127 et nommée « Marchés, Terrasses et Autres Produits Communaux ».

FACTURE AVEC PAIEMENT DE 50% AU 15 MAI ET LA TOTALITE A L'INSTALLATION LORS DU PREMIER MARCHÉ.

CHÈQUE BANCAIRE
(À L'ORDRE DE LA RÉGIE A.P.C.)

ESPÈCES
(300 EUROS MAXIMUM PAR AN)

PRÉLÈVEMENT
(EN FOURNISSANT VOTRE RIB)

VIREMENT
(SUR LE COMPTE DE LA RÉGIE)

ENGAGEMENT

Le demandeur déclare :

- ❖ Être à jour de ses obligations sociales et fiscales ;
- ❖ Que l'ensemble des informations renseignées et fournies dans le cadre de la présente demande sont exactes ;
- ❖ Avoir pris connaissance des modalités de paiement de l'abonnement ;

La présente est à adresser à :

✉ HÔTEL DE VILLE
Service des Marchés
16 boulevard maréchal Joffre
BP106
34 250 PALAVAS LES FLOTS

📧 marchespuces@palavaslesflots.com

Fais-le

À _____

Signature du demandeur